



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/23
20 août 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Quatrième session
Genève, 4 octobre 1999
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXAMENS DES POLITIQUES CONCERNANT L'INVESTISSEMENT, LA SCIENCE,
LA TECHNIQUE ET L'INNOVATION : MÉTHODES ET EXPÉRIENCE

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

La présente note donne un bref aperçu des examens des politiques nationales réalisés par le secrétariat de la CNUCED. Il s'agit d'examens de la politique d'investissement en Égypte, au Pérou, en Ouganda et en Ouzbékistan ainsi que d'examens de la politique de la Colombie et de la Jamaïque dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation. Cette note complète les études par pays en exposant les enseignements communs à tirer sur le plan de l'action en ce qui concerne par exemple les déterminants de l'investissement étranger direct (IED), la privatisation, la cohérence des actions entreprises, les liens économiques, la collaboration entre entreprises, l'infrastructure et les organismes d'appui.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 3
I. Examen des politiques d'investissement	4 - 9
A. Méthodes	4 - 5
B. Expérience	6 - 9
II. Examens des politiques dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation	10 - 15
A. Méthodes	10 - 12
B. Expérience	13 - 15
III. Enseignements à tirer sur le plan de l'action	16 - 23

Annexe

Méthode d'évaluation des examens de la politique d'investissement	1 - 2
---	-------

Introduction

1. La CNUCED fait des études sur la politique d'investissement des États membres qui le souhaitent, pour la faire mieux connaître à d'autres pays ainsi qu'au secteur privé international (en application de l'alinéa c) du paragraphe 89 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement"). Des études ont été réalisées en Égypte, en Ouganda et en Ouzbékistan, et sont en cours en Équateur et au Pérou. La prochaine série portera sur le Kenya, Maurice, le Pakistan et le Zimbabwe. Ces études bénéficient du soutien financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Gouvernement suisse.

2. La CNUCED examine aussi la politique des pays intéressés dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation pour définir les options qui s'offrent à eux et en particulier les moyens de renforcer les capacités techniques, de stimuler l'innovation et de promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie (en application de l'alinéa k) du paragraphe 89 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" et de la résolution 1995/4 du Conseil économique et social). Des examens ont été réalisés en Colombie et en Jamaïque, sont en cours en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie et ont été demandés par le Bélarus, Cuba, la Lituanie, Myanmar, la Roumanie et le Venezuela. Ces examens bénéficient du soutien financier du PNUD et des Gouvernements italien et néerlandais.

3. Afin de faciliter l'examen des études de pays, ainsi que des méthodes et de l'expérience de chacun, la présente note donne un bref aperçu des travaux accomplis et des travaux en cours. De plus, elle expose sommairement un certain nombre d'enseignements concrets à tirer des études sur les investissements et des études dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation.

I. Examen des politiques d'investissement

A. Méthodes

4. Ces examens ont pour but d'apprécier le climat et les politiques d'un pays en matière d'investissement. Ils consistent en particulier à analyser les objectifs du pays et sa position face à ses concurrents pour attirer l'IED, à évaluer la politique et le cadre institutionnel qu'il a mis en place pour l'IED, et à définir les grandes options qui s'offrent à lui. Les méthodes d'évaluation sont exposées en détail dans l'annexe. Les examens ne se limitent pas à un exposé sur le papier des politiques applicables à l'IED et évaluent jusqu'à quel point ces politiques ont permis dans la pratique d'atteindre les objectifs nationaux énoncés. Comme l'attitude de l'investisseur dépend tout autant de considérations politiques que d'autres éléments, l'une des particularités essentielles de ces examens consiste à sonder les investisseurs et ceux qui pourraient le devenir afin de connaître l'appréciation qu'ils portent sur la situation du pays étudié et les perspectives qu'il offre en matière d'investissement. À partir d'une analyse des perceptions des investisseurs et aussi de l'évolution de l'IED aux niveaux régional et mondial, les examens font ressortir les points forts que le pays peut exploiter pour attirer l'IED et déterminent ensuite jusqu'à quel point les politiques sont efficaces pour tirer parti de la capacité concurrentielle

d'un pays et remédier à ses faiblesses potentielles. Certes, les examens sont axés sur un pays, mais ils s'inscrivent dans un contexte mondial et établissent des comparaisons entre les politiques, les atouts et les faiblesses d'un pays et ceux d'autres pays, en particulier au sein de la même région. Les études s'appuient sur les chiffres et analyses présentés dans le Rapport sur l'investissement dans le monde de la CNUCED.

5. Les examens de la politique d'investissement sont réalisés par des membres du personnel de la CNUCED et par des experts de l'extérieur ou nationaux, et ils font appel au concours d'organismes publics et non gouvernementaux, y compris le secteur privé. Ils sont présentés et débattus dans des ateliers nationaux auxquels participent des représentants des pouvoirs publics et d'autres groupes intéressés. Les rapports finals font l'objet d'une large diffusion.

B. Expérience

6. **Égypte.** L'étude sur les investissements en Égypte a démarré en juillet 1997 et s'est achevée en mars 1999. Un certain nombre d'experts nationaux ont préparé des documents d'information. Une enquête a été réalisée auprès de 88 entreprises étrangères qui exercent une activité en Égypte. Deux ateliers nationaux ont eu lieu, l'un au Caire à l'initiative de la Fédération égyptienne des industries, et l'autre à Alexandrie avec le concours de l'Association des entreprises d'Alexandrie. Les participants, qui étaient plus de 200, comprenaient des cadres de direction d'ABB, de l'Arab Bank, de Microsoft, de Nile Clothing et d'Oriental Weavers. L'étude rend compte de l'action entreprise pour améliorer le climat des investissements et indique les secteurs dans lesquels des progrès restent à faire. Elle relève également que les multiples réformes destinées à favoriser une croissance du secteur privé axée sur les exportations n'ont pas encore suscité une forte production à l'exportation et propose divers éléments qui pourraient apparaître dans une stratégie destinée à attirer l'IED.

7. **Ouganda.** L'étude sur les investissements en Ouganda, qui a démarré en janvier 1998 et s'est achevée en août 1999, souligne que ce pays a beaucoup amélioré sa situation économique et le climat des investissements, et qu'il s'est trouvé récompensé par de nouveaux afflux d'IED, dont le volume est l'un des plus élevés d'Afrique. Le cadre juridique et stratégique applicable aux investissements est dans l'ensemble satisfaisant mais l'action entreprise pour moderniser le code des investissements et inciter la société d'investissement à faire la promotion de l'IED doit encore être menée à son terme. L'infrastructure et les services collectifs freinent les nouveaux investissements et doivent être améliorés. Il est proposé un plan en huit points en faveur des investissements, qui doit être présenté en septembre 1999 au Gouvernement, au cours d'une réunion du Conseil des ministres, en même temps que l'atelier national consacré à l'examen de cette étude.

8. **Pérou.** L'étude sur les investissements a démarré en novembre 1997 lorsque des experts nationaux ont été chargés d'établir un document d'information et d'entreprendre une enquête auprès des investisseurs. Une mission d'information a eu lieu en décembre 1998 et son rapport devrait être terminé en septembre 1999. L'étude souligne que le Pérou a amélioré de

façon spectaculaire le climat des investissements dans les années 90 et que le volume de l'IED y est élevé si on le compare à la moyenne mondiale, ce qui a permis au Pérou de devenir l'un des dix pays en développement qui ont le plus bénéficié de cet investissement. Le cadre stratégique mis en place pour les investissements soutient avantageusement la comparaison avec n'importe quel autre. Cela dit, le Pérou doit encore attirer un plus grand volume constant d'IED, en diversifier la provenance et orienter l'épargne aussi bien étrangère que nationale vers de nouveaux investissements productifs.

9. **Ouzbékistan.** L'étude sur les investissements a démarré en novembre 1997 avec l'arrivée d'une mission d'information composée à la fois de membres du personnel de la CNUCED et de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et d'un expert international. Le rapport a été publié en avril 1999. L'étude répertorie à la fois les points forts innés du pays qui sont de nature à attirer les investissements, et plusieurs faiblesses de la politique économique et de la politique d'investissement qui expliquent, semble-t-il, pourquoi les volumes d'investissement sont bien inférieurs à ceux que pourrait absorber le pays. L'étude énonce dix recommandations adressées au Gouvernement ouzbek pour améliorer le climat des investissements et attirer un plus grand volume d'IED. Les réformes recommandées ont pour but de faire de l'Ouzbékistan la destination de prédilection des investissements étrangers en Asie centrale et un exemple à suivre pour les autres pays de la région.

II. Examens des politiques dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation

A. Méthodes

10. Ces examens ont pour but d'évaluer jusqu'à quel point les politiques d'un pays dans le domaine de la science et de la technique contribuent à favoriser l'innovation dans les entreprises. De tout temps, ces politiques et les institutions mises en place pour les mener à bien (par exemple, les laboratoires nationaux, les instituts de recherche universitaire et les organismes de normalisation technique) ont eu pour raison d'être de susciter de nouvelles connaissances, mais les principales priorités, dans de nombreux pays en développement, sont le transfert et la diffusion des techniques existantes, le renforcement des moyens techniques des entreprises productives et l'amélioration de leur capacité à innover et à affronter la concurrence sur les marchés mondiaux. Il est donc souvent nécessaire d'orienter les politiques et institutions scientifiques et techniques afin qu'elles répondent aux besoins des utilisateurs des innovations. Les examens des politiques dans le domaine de la science et de la technique ont pour but de déterminer jusqu'à quel point les infrastructures scientifiques et techniques d'un pays favorisent l'innovation et l'évolution technologique au niveau des entreprises.

11. Ces examens s'inscrivent dans le cadre du système d'innovation d'un pays, c'est-à-dire, par définition, du réseau d'agents économiques qui adoptent, importent, adaptent et diffusent de nouvelles techniques, auquel viennent s'ajouter les institutions publiques et privées et les politiques qui influent sur leur comportement et l'accomplissement de leurs tâches en matière d'innovation. Dans l'optique de ce système, les institutions scientifiques et

techniques (c'est-à-dire les fournisseurs) et les entreprises productrices (qui constituent la demande) s'influencent mutuellement et, grâce à leurs échanges d'informations et de connaissances, conçoivent de nouveaux produits et de nouveaux procédés qu'ils mettent sur le marché. Les universités, les instituts techniques, les centres de recherche-développement, les associations professionnelles, les établissements financiers et naturellement toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, jouent dans ce contexte un rôle important. Les examens des politiques dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation ont pour but d'ébaucher un système national d'innovation et de déterminer les moyens de renforcer les éléments du cadre stratégique national qui entrent en jeu dans ce système afin de favoriser l'activité novatrice des entreprises.

12. Ces examens comprennent un rapport d'information sur le pays établi par l'homologue national et un rapport d'évaluation de l'équipe internationale d'experts qui comprend également des membres du secrétariat. Les deux rapports sont analysés au cours d'une table ronde nationale puis publiés ensemble.

B. Expérience

13. **Colombie.** Le premier examen des politiques concernant la science, la technique et l'innovation a eu lieu en Colombie en 1995-1997. Plusieurs recommandations ont été appliquées ou le sont actuellement et concernent la restructuration des mécanismes de financement des ressources existantes ou supplémentaires de R-D, le transfert et l'attribution de ressources suffisantes pour la R-D et l'innovation en général, ainsi que d'autres initiatives du secteur public qui transparaissent dans la réorientation des dépenses publiques en faveur des activités et programmes d'aide à l'innovation. L'office national de la formation a été restructuré afin que l'on enseigne l'art d'innover. De plus, les organismes nationaux qui ont pour mission de renforcer les établissements de niveau intermédiaire (par exemple l'institut de normalisation et de contrôle de la qualité et les organismes d'appui aux entreprises) ont été mis au courant des politiques scientifiques et techniques liées à l'innovation et informés des moyens d'amener ces établissements à s'en inspirer davantage. L'accueil réservé à la fois par le secteur public et le secteur privé a été positif.

14. **Jamaïque.** Le deuxième examen des politiques concernant la science, la technique et l'innovation a eu lieu à la Jamaïque en 1997-1998. Plusieurs recommandations proposées par l'équipe chargée de cet examen ont été adoptées, en particulier dans le secteur de l'informatique. Huit projets concernant l'éducation, la technique ou les loisirs et qui découlent directement de cet examen sont en cours de réalisation. La Commission nationale jamaïcaine de la science et de la technique cherche actuellement à réunir des ressources pour donner suite aux recommandations en rapport avec le secteur des loisirs (en particulier la musique) et celui de l'agro-industrie. Les autorités jamaïcaines sont en train de définir le système national d'innovation qui, ainsi qu'il a été proposé dans l'examen, intégrera les institutions nationales du pays. En complément de cet examen, un projet sous-régional a été mis en chantier sur le thème "Devenir un acteur sur la scène mondiale : perspectives des pays en développement dans le domaine de la musique". Plusieurs autres pays des Caraïbes, y compris Cuba et Trinité-et-Tobago, se sont montrés intéressés par ce projet.

15. **Éthiopie.** Le troisième examen des politiques concernant la science, la technique et l'innovation a démarré en Éthiopie en novembre 1997. L'Agence éthiopienne de l'investissement et la Commission éthiopienne pour la science et la technique ont établi ensemble le rapport d'information. Une mission d'évaluation composée de fonctionnaires de la CNUCED et de trois experts internationaux a eu lieu en novembre 1998. Cette mission a porté sur cinq domaines considérés comme prioritaires par le Gouvernement : les petites et moyennes entreprises, l'investissement, la coordination des politiques, l'agriculture et l'industrie du cuir. Le rapport d'évaluation devrait être terminé en août 1999. La table ronde qui servira à présenter au gouvernement les conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'examen est prévue pour septembre 1999.

III. Enseignements à tirer sur le plan de l'action

16. L'IED est en augmentation dans tous les pays en développement étudiés. Il contribue aussi à la formation de capital dans les pays où l'épargne intérieure est peu élevée (l'Ouganda par exemple). Toutefois, il doit être considéré comme un complément aux efforts nationaux. L'IED a généralement tendance à augmenter dans les pays qui ont des taux d'épargne et d'investissement élevés et qui présentent un potentiel sur le plan technique. Le principal intérêt de l'IED, pour un pays, tient à l'ensemble des avantages qui peuvent aller de pair avec l'afflux de capitaux étrangers, notamment les technologies, les compétences en matière de gestion et un accès privilégié aux marchés mondiaux.

17. **Les déterminants de l'investissement étranger direct.** L'environnement macroéconomique et le contexte de l'action des pouvoirs publics jouent un rôle déterminant dans l'augmentation de l'IED. Presque tous les pays étudiés jouissent d'une stabilité politique, ce qui a un effet bénéfique sur les indicateurs macroéconomiques et favorise l'instauration de systèmes transparents propices aux investisseurs. Dans les études de pays de la CNUCED, ceux-ci ont déclaré qu'un ensemble de réglementations favorables, l'assouplissement du régime applicable à l'IED et l'expansion de l'économie jouent un rôle important dans le choix du lieu de leur investissement. Cela dit, la compétitivité d'un pays dépend également du contexte microéconomique dans lequel évoluent les entreprises. À cet égard, la plupart des pays étudiés ont de façon générale moins bien réussi à créer un environnement favorable. Les obstacles rencontrés tiennent par exemple à la bureaucratie et à l'application de cadres réglementaires, aux goulets d'étranglement au niveau des infrastructures, à un manque de personnel techniquement qualifié et à l'absence relative d'organismes de soutien.

18. **Privatisation.** Les perspectives de privatisation constituent un pôle d'attraction pour l'IED. La privatisation doit en principe ouvrir la voie à une efficacité et une productivité accrues, mais elle n'entraîne pas nécessairement dans tous les cas la création de nouvelles capacités, tout au moins sur le court terme (comme en Ouganda). L'IED s'oriente, semble-t-il, en plus grandes quantités vers les secteurs privatisés lorsqu'il existe dès le départ des règles non seulement transparentes mais effectivement appliquées. Au Pérou, la meilleure façon d'agir consiste à concevoir une stratégie (par exemple dans les services collectifs) en vue d'attirer plus d'investisseurs industriels que d'investisseurs financiers, à faire exécuter les transactions

par des banques d'investissement ou à accorder des conditions de faveur ou à conclure des contrats selon la formule "construction-exploitation-transfert" une fois le programme de privatisation achevé, ce qui facilite la gestion par le secteur privé des projets d'infrastructure dans certains services collectifs. Le volume actuellement peu élevé d'IED en Ouzbékistan tient au fait que le pays a délibérément choisi de réformer son économie en appliquant une politique de transition qui a empêché jusqu'à présent de privatiser les services collectifs et les grandes entreprises d'État.

19. **Cohérence entre les actions entreprises.** Le climat des investissements peut s'améliorer s'il existe plus de cohérence entre les actions entreprises et si les politiques de l'État deviennent plus efficaces. En Ouzbékistan, par exemple, les politiques individuelles des administrations publiques ne vont pas dans le sens des objectifs de l'État ou s'y opposent même dans certains cas. On observe également des tendances similaires en Éthiopie où le régime des investissements est relativement plus souple que celui appliqué pour le transfert des technologies. S'il n'existe pas de cohérence entre les actions entreprises, les investisseurs potentiels reçoivent des signaux contradictoires; il est donc essentiel de veiller à synchroniser les politiques complémentaires au moment de leur élaboration comme de leur mise en oeuvre, grâce à une collaboration interinstitutions.

20. **Infrastructure.** Les coûts occultes dus à la faiblesse des infrastructures peuvent réduire à néant les avantages procurés par la modicité des charges salariales (c'est ce qui se passe en Ouganda). Le mauvais état des réseaux routiers renchérit le coût du transport et allonge les délais de livraison. Lorsque l'approvisionnement en électricité est irrégulier, les entreprises manufacturières ne peuvent travailler à pleine capacité. La mise en place d'une infrastructure efficace relève surtout de l'investissement public et de l'aide au développement, mais le secteur privé peut parfois y participer dans certains domaines.

21. **Liens.** Dans la plupart des pays, l'IED n'a pas conduit à la création de liens solides dans l'économie locale. La valeur ajoutée par les entreprises étrangères se limite généralement au facteur travail, car de nombreux facteurs de production et composants sont importés. Une formule conçue sur le modèle de la chaîne de production a été utilisée avec succès en Colombie pour encourager la formation de liens en amont et en aval. Pour résoudre les problèmes techniques rencontrés par les entreprises participant à telle ou telle chaîne productrice de valeur ajoutée (par exemple, textiles-vêtements, acier-pièces mécaniques, bois-pâte, papier-impression), les autorités ont mis en place des mécanismes d'incitation pour encourager les entreprises à mettre au point des produits de haute technologie qui seraient conçus et fabriqués sur place. Cette formule, dès lors qu'elle est associée à une stratégie consistant pour l'essentiel à orienter l'IED vers certains secteurs ciblés qui présentent un avantage relatif, parce que les matières premières et autres facteurs de production existent dans le pays, pourrait aider à créer des groupements industriels auxquels participeraient des fournisseurs, clients, sous-traitants et organismes d'appui. Lorsqu'une stratégie de ce type est appliquée, l'IED peut contribuer à l'instauration de solides liens à l'intérieur d'une économie.

22. **Organismes d'appui.** Les services de soutien technique et d'appui aux entreprises peuvent aider ces dernières à abandonner certaines activités à faible valeur ajoutée pour en entreprendre d'autres dont la valeur ajoutée est élevée. Des organismes de soutien scientifique et technique existent dans beaucoup de pays, mais ils fonctionnent indépendamment les uns des autres et entretiennent peu de relations avec le secteur de production (voir les examens de la politique scientifique et technique et de la politique d'innovation en Colombie et en Jamaïque)¹. Il reste très difficile de mettre davantage la science et la technique au service de la production locale et d'établir des liens entre les centres institutionnalisés de connaissance et les producteurs. L'une des priorités de l'action publique pourrait être d'inciter les organismes publics de recherche à collaborer avec le secteur privé et d'encourager les entreprises à investir dans la R-D, dans le but de découvrir de nouvelles technologies, ou sinon d'adapter les technologies importées et de les utiliser de façon efficace. Les établissements publics de formation devront peut-être réorienter leurs activités pour répondre aux besoins de la production. Il est également possible d'apporter un soutien en créant des fonds de capital-risque. Ces fonds, en particulier ceux destinés aux petites et moyennes entreprises, sont chose courante dans les pays industrialisés. De façon générale, le secteur des entreprises n'est pas suffisamment demandeur de services techniques.

23. **Collaboration entre entreprises.** Les politiques devraient encourager les entreprises à collaborer entre elles en mettant leurs connaissances et leurs ressources en commun. L'interaction des entreprises crée des synergies et des externalités bénéfiques, et elle favorise l'apparition de groupements industriels dynamiques (par exemple, les groupements spécialisés dans le café et les fleurs coupées en Colombie). L'étude sur le terrain réalisée en Éthiopie montre que les entreprises qui ont établi des liens avec d'autres entreprises progressent plus rapidement sur le plan technique. Par contre, celles qui ne font pas l'effort d'apprendre ou d'entreprendre des activités novatrices se trouvent soit dans un environnement moins concurrentiel soit à l'écart des pressions qui obligent à évoluer. C'est pourquoi il importe que les connaissances circulent horizontalement et verticalement entre les entreprises, les clients et les fournisseurs. L'un des enseignements à tirer sur le plan de l'action est que les partenariats et la coopération entre les entreprises étrangères et les entreprises nationales peuvent aider les sociétés locales à acquérir des connaissances.

¹UNCTAD/ITE/IIP/5 et UNCTAD/ITE/IIP/6.

Annexe**Méthode d'évaluation des examens de la politique d'investissement**

1. L'examen de la politique d'investissement a pour but d'évaluer le régime de l'IED dans un pays, sur la base à la fois des objectifs nationaux déclarés et des comparaisons avec ce qui se fait de mieux au niveau international. Il prend en compte les moyens d'action, les modalités administratives pour l'application des politiques et l'expérience vécue par les investisseurs. Cette analyse, qui s'appuie notamment sur les questionnaires envoyés au gouvernement et aux entreprises exerçant une activité dans le pays, porte sur les domaines suivants :

- a) Plan directeur et cadre opérationnel pour l'IED :
 - i) Principales réglementations applicables aux investisseurs étrangers : entrée et implantation; règles applicables en matière de propriété et de contrôle; restrictions sectorielles; autorisation et déclaration; conditions d'exploitation (y compris normes de performance, licences, dispositions applicables pour le personnel); règles de traitement;
 - ii) Principales protections en faveur des investisseurs étrangers : traitement national et traitement de la nation la plus favorisée; traitement juste et équitable; protection et garanties juridiques (y compris règles générales et règles particulières, par exemple en cas d'expropriation); transfert de fonds et rapatriement des bénéficiaires et des capitaux investis (y compris contrôle des changes et convertibilité des monnaies); accès aux moyens internationaux de règlement des différends sur les investissements; et règles énoncées à l'intention des investisseurs étrangers dans des instruments internationaux (bilatéraux, régionaux, interrégionaux, multilatéraux);
 - iii) Règles supplémentaires applicables aux investisseurs étrangers : politique de concurrence (y compris les pratiques commerciales restrictives); régime de monopole; privatisation dans le secteur public; régime applicable aux fusions et aux acquisitions; préférences commerciales; comptabilité et établissement de rapports; protection des consommateurs; protection de l'environnement; normes de qualité et de sûreté;
 - iv) Toutes conditions réglementaires particulières en cas d'accords sans prise de participation, par exemple contrats de gestion, régime de licence, franchisage et formule "construction-exploitation-transfert";
 - v) Toutes dispositions particulières applicables à certains secteurs et branches d'activité, notamment ceux qui présentent ou présenteront de l'intérêt pour l'IED;

- vi) Structure des mesures d'incitation fiscale ou financière et traitement préférentiel offert à tous les niveaux de l'État, y compris mesures d'incitation discrétionnaires ou spéciales;
 - vii) Autres mesures promotionnelles, telles que les services en faveur des investisseurs (par exemple services d'information, guichets uniques, services après investissement); facilités offertes aux investisseurs (par exemple infrastructures, zones franches industrielles, complexes scientifiques); et mesures prises par le pays d'origine (conventions fiscales bilatérales, préférences commerciales, aide au développement);
- b) Procédures et pratiques administratives :
- i) Cadre institutionnel mis en place pour l'IED et son mode de fonctionnement, y compris des questions telles que le degré de centralisation de la bureaucratie, la latitude accordée dans l'interprétation et la mise en oeuvre des politiques, le degré de complexité ou de simplification des opérations administratives, le degré de surveillance de la mise en oeuvre ainsi que les coûts et avantages des programmes de promotion;
 - ii) Coûts de transaction et efficacité des procédures administratives tels qu'ils sont perçus par les milieux d'affaires, s'agissant de questions pratiques telles que les délais d'obtention des autorisations. Ce point englobe des domaines tels que le système judiciaire (par exemple le caractère prévisible des contrats commerciaux), le régime fiscal appliqué aux activités commerciales ainsi que le régime bancaire et financier et les marchés des titres.

2. **Cohérence entre les actions entreprises.** Étant donné les relations d'interdépendance entre l'investissement, le commerce, le transfert et la diffusion des techniques et les transactions financières, il importe que les actions entreprises dans ces domaines se conjuguent et se complètent dans la poursuite d'objectifs communs.
